



Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.ville-saint-saulve.fr

SOMMAIRE

1. Généralités	2
2. Contexte et orientations 2025	2
3. Section de fonctionnement	2
Les recettes de fonctionnement	2 – 4
Les dépenses de fonctionnement	4 – 5
4. Autofinancement	6
5. Section d'investissement	6
Les recettes d'investissement	6 -7
Les dépenses d'investissement	7 -8
6. Endettement	8 -9
7. Principaux ratios	9

1. Généralités.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour une année. Il répond aux grands principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

2. Contexte et orientations 2025.

Le budget 2025 a été élaboré dans le cadre d'un cycle de préparation budgétaire en concertation avec les élus et les services.

Ce budget primitif intègre la reprise anticipée des résultats de l'année précédente.

Dans la continuité des engagements du conseil municipal, les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement,
- Poursuivre les projets structurants que sont la construction de la Halle, la construction du Groupe scolaire et l'aménagement du Bas Marais,
- Maintenir un volet d'investissements conséquent pour réaliser des dépenses d'économie d'énergie (chaudières...) ainsi que pour l'entretien courant du patrimoine de la collectivité : réparations diverses dans les bâtiments et travaux de voirie

A l'issue de la préparation budgétaire, la municipalité a choisi de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2025.

Le projet des abords du nouveau groupe scolaire sera financé par un emprunt. Celui-ci sera évalué au plus juste en fonction des subventions obtenues au cours de l'année.

3. Section de fonctionnement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, périscolaire, loyers, location de salles, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux participations de la CAF

Les Recettes de fonctionnement de l'année 2025 se montent à 15 963 475 €, hors intégration du résultat.

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
	2024	2025		
Atténuation de charges (013)	60 000,00 €	100 000,00 €	40 000,00 €	66,67%
Produits des services et du domaine (70)	670 950,00 €	737 470,00 €	66 520,00 €	9,91%
Impôts et taxes (73)	12 032 667,00 €	12 024 817,00 €	-7 850,00 €	-0,07%
Dotations Subventions participations (74)	3 059 884,00 €	3 007 988,00 €	-51 896,00 €	-1,70%
Produits divers(75)	174 970,00 €	80 600,00 €	-94 370,00 €	-53,93%
Produits exceptionnels (77)				
Provisions	15 000,00 €	12 600,00 €	-2 400,00 €	-16,00%
TOTAL DES RECETTES	16 013 471,00 €	15 963 475,00 €	-49 996,00 €	-0,31%
Résultat de fonctionnement reporté	3 945 515,20 €	5 928 493,74 €	1 982 978,54 €	50,26%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	19 958 986,20 €	21 891 968,74 €	1 932 982,54 €	9,68%

Les Recettes sont malheureusement en diminution de 49 996 € soit – 0,31 %.

➤ **Les impôts et taxes**

12 024 817€ soit 75,32% des RF

- Taxes foncières et d'habitation 7 425 000 €

Le budget 2025 n'intègre pas de hausse des taux de la fiscalité locale, les taux sont reconduits

à l'identique : - Taxe sur le Foncier Bâti : 47,86 %

- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 77,61 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,77 %

Chaque année, les valeurs locatives servant au calcul des taxes foncières sont actualisées par un coefficient national, basé sur l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé).

Pour 2025, ce coefficient est normalement de +1,7%, cependant les bases locatives de la commune évoluent de la façon suivante :

	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES 2024	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2025	VARIATION DES BASES previsionnelles 2025/ effectives 2024
TAXE FONCIERE	15 747 072	15 863 000	0,74%
TAXE FONCIERE NON BATI	98 017	100 200	2,23%
TAXE HABITATION	250 568	191 200	-23,69%

Le coefficient correcteur est toujours aussi important et nous prive d'une recette de 405 826 € en 2025.

En définitive, le total prévisionnel de la fiscalité directe locale passe de 8 807 127 € en 2024 à 8 774 668 € soit une baisse de 32 459 €.

- Recettes de l'intercommunalité 3 947 501,00 €

- Autres taxes

La commune perçoit la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d'électricité, la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la taxe sur les déchets stockés

Ce chapitre diminue de 0,07 % (- 7 850 €)

➤ **Dotations de l'Etat :** **3 007 988 € soit 18,84 % des RF**

- DGF Dotation forfaitaire

La Dotation forfaitaire s'élève à 26 091 € soit 2,35 € par habitant.

Elle diminue donc de 50 653 €, soit 66 %

- DSU Dotation de Solidarité Urbaine

Elle est notifiée pour 430 551 €. Elle augmente de 38 417 €, soit + 9.80 %

- DNP Dotation Nationale de Péréquation

Elle diminue de 10 %

- Compensations exonération Taxes Foncières

Elles diminuent également de 3.24 %, passant de 1 415 000 € à 1 369 118 €

➤ **Recettes d'activités des services :** **737 470 € soit 4,61% des RF**

Les prévisions 2025 sont en hausse de 9,91% par rapport à celles de 2024. Ce chapitre a été réévalué par rapport au réalisé de 2024.

➤ **Résultat de fonctionnement reporté**

Il augmente de 1 982 978.54 € soit + 50.26 %. Cette augmentation est due aux décalages importants entre les prévisions budgétaires et les réalisations suite aux retards au niveau des travaux des 3 grands projets.

Ainsi, le résultat de fonctionnement qui doit habituellement permettre de résorber le déficit d'investissement n'est pas mobilisé et vient s'ajouter au résultat antérieur (3 945 515.20 €)

- **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées en premier lieu par les charges à caractère générales. Les composantes suivantes sont les charges de personnel, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Le total des dépenses de fonctionnement, hors autofinancement, s'élève à 17 000 660 €, en augmentation de 4,37 % par rapport à 2024.

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
	2024	2025	2026	
Charges à caractère général (011)	4 267 772,00 €	4 478 550,00 €	210 778,00 €	4,94%
Charges de personnel (012)	9 501 103,00 €	9 680 450,00 €	179 347,00 €	1,89%
Dotations aux amortissements (042)	348 000,00 €	350 000,00 €	2 000,00 €	0,57%
Autres charges gestion (dont subventions) (65)	1 757 087,00 €	2 021 660,00 €	264 573,00 €	15,06%
Charges financières	380 000,00 €	450 000,00 €	70 000,00 €	18,42%
Charges exceptionnelles (67)	12 100,00 €	5 000,00 €	-7 100,00 €	-58,68%
Provisions	22 900,00 €	15 000,00 €	-7 900,00 €	-34,50%
TOTAL DES DEPENSES	16 288 962,00 €	17 000 660,00 €	711 698,00 €	4,37%
	-275 491,00 €	-1 037 185,00 €	-761 694,00 €	276,49%
Autofinancement	3 670 024,20 €	4 891 308,74 €	1 221 284,54 €	33,28%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 958 986,20 €	21 891 968,74 €	1 932 982,54 €	9,68%

➤ **Charges à caractère général****4 478 550 € soit 26,34 % des DF**

En augmentation de 210 778 € par rapport à 2024, elles regroupent les dépenses liées à l'entretien et les fluides des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services dévolues à des tiers.

➤ **Charges de personnel****9 680 450 € soit 58 % DF**

En augmentation de 179 347 € par rapport au BP 2024 soit + 1,89 %.

➤ **Les Charges de gestion****2 021 660 € soit 11,89 % DF**

Elles augmentent de 264 573 € soit + 15 %

Ce chapitre intègre les subventions aux associations et au CCAS, les indemnités des élus et des contributions à d'autres organismes (Syndicats, Métropole, AFAC ...)

L'augmentation est en grande partie due à la revalorisation de la subvention octroyée au CCAS (+ 60 000 €) et au transfert d'une ligne de travaux d'assainissement du groupe scolaire qui est en fait une taxe (+ 170 000 €)

➤ **Les Charges diverses**

- Les dotations aux amortissements
- Les charges financières.

Ces dernières sont relatives aux intérêts des emprunts antérieurs, à celui de 4 millions, contracté en 2023, celui de 6.2 millions contracté en 2024 et celui qu'il nous faudra contracter cette année estimé à 2,7 millions.

- Les provisions.

On retrouve ainsi le bilan recettes / dépenses de- 1 037 185 € (– 275 441,05 € en 2024)

Pour rappel, c’est la raison pour laquelle nous ne pouvons voter le budget sans reprise anticipée des résultats et donc seulement à la fin réelle de l’exercice budgétaire, soit mi-mars N+1 au moins.

4. Autofinancement.

L’autofinancement se monte à 4 891 308.74 € soit + 1 221 284.54 € (+ 33.28 %) par rapport à celui de 2024 qui s’élevait à 3 670 024.20 €.

Cette somme de 4 891 308.74 € correspond au montant de notre transfert du fonctionnement en recettes d’investissement soit l’épargne brute et doit, au minimum, couvrir le remboursement en capital des emprunts.

Le remboursement de la dette en capital, que l’on trouve en dépenses d’investissement, se monte à 630 000 €, incluant par anticipation le remboursement de l’emprunt à contracter cette année et nous permet de calculer notre épargne nette, soit 4 261 308.74 € (3 060 024 € en 2024)

5. Section d’investissement.

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, ponctuelles.

- Les recettes d’investissement

Pour comparer d’une année sur l’autre, on ne retiendra que les recettes d’investissement hors emprunt.

D’un montant de 15 793 060.83 € , elles sont en hausse de 40,31 % .

Elles étaient de 11 255 859.24 € en 2024.

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
	2024	2025	2025-2024	% / 2024
Transfert fct	3 670 024,20 €	4 891 308,74 €	1 221 284,54 €	33,28%
Résultat d'investissement reporté	2 283 243,40 €	2 945 871,48 €	662 628,08 €	29,02%
Amortissements	348 000,00 €	350 000,00 €	2 000,00 €	0,57%
Recettes classiques	319 073,15 €	330 000,00 €	10 926,85 €	3,42%
Subventions	3 960 000,00 €	3 802 218,41 €	-157 781,59 €	-3,98%
Avances forfaitaires Groupe Scolaire				
Ecritures d'ordre		1 052 758,00 €	1 052 758,00 €	
Restes à réaliser	515 506,00 €	2 420 404,20 €	1 904 898,20 €	369,52%
Restitution caution				
Emprunt	6 200 000,00 €	2 700 000,00 €	-3 500 000,00 €	-56,45%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 455 859,04 €	18 493 060,83 €	1 037 201,79 €	5,94%

Les recettes d’investissement sont les suivantes :

- **Un transfert du fonctionnement de 4 891 308.74 €, l’épargne brute.**
- **Du résultat d’investissement reporté, d’un montant de 2 945 871.48 €**
- **Des subventions pour 3 802 000 €**
- **Des recettes diverses** pour un montant de 2 750 404 € comprenant notamment :
 - Les restes à réaliser d’un montant de 2 420 404 €
 - Le FTVCA, les taxes d’aménagement et les amendes de police estimées à 330 00 €
- **Des amortissements** pour 350 000 €, la même somme qu’en dépenses de fonctionnement.
- Et enfin, **l’emprunt d’équilibre de 2 700 000 €.**

• Les dépenses d’investissement

Elles se montent à 18 493 060.03 € € soit une hausse de 5.94 % par rapport à 2024

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
	2024	2025	2025-2024	% / 2024
Emprunts	610 000,00 €	630 000,00 €	20 000,00 €	3,28%
Dépenses imprévues		100 000,00 €	100 000,00 €	
ILOT MAIRIE	2 379 551,00 €	821 882,51 €	-1 557 668,49 €	-65,46%
GROUPE SCOLAIRE	9 040 583,00 €	9 200 000,00 €	159 417,00 €	1,76%
BAS MARAIS	2 643 782,00 €	2 992 672,00 €	348 890,00 €	13,20%
Avances forfaitaires Groupe Scolaire	160 012,29 €		-160 012,29 €	-100,00%
Ecritures d'ordre (AF et transfert chapitre)		1 052 758,00 €	1 052 758,00 €	
Autres dépenses d'Investissement	1 996 130,00 €	2 923 640,00 €	927 510,00 €	46,47%
Caution		500,00 €	500,00 €	
Restes à réaliser	625 800,75 €	771 608,32 €	145 807,57 €	23,30%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 455 859,04 €	18 493 060,83 €	1 037 201,79 €	5,94%

Les dépenses se décomposent en 2 parties, celle afférent aux investissements classiques, et celle consacrée aux grands projets.

- **Les travaux et acquisitions pour un montant de 2 923 640 €.**
- **Les Restes à réaliser pour 771 608,32 €**

➤ **Les grands projets :**

Le budget 2022 a été marqué par la mise en place de la nouvelle procédure les AP/CP : Autorisations de Programme, Crédits de Paiement.

Cette procédure nécessite une nouvelle délibération pour chaque programme afin de valider les modifications de montants ou de répartition de crédits.

L'ilot mairie :

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS				
		2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de l'ilot mairie	4 812 086 €	873 672,55 €	894 860,54 €	1 721 670,40 €	821 882,51 €	500 000 €

Le Groupe scolaire :

LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS			
		2022	2023	2024	2025
Construction d'un groupe scolaire	13 301 715,19 €	400 840,14 €	591 943,4 €	3 108 931,70 €	9 200 000 €

L'écovillage

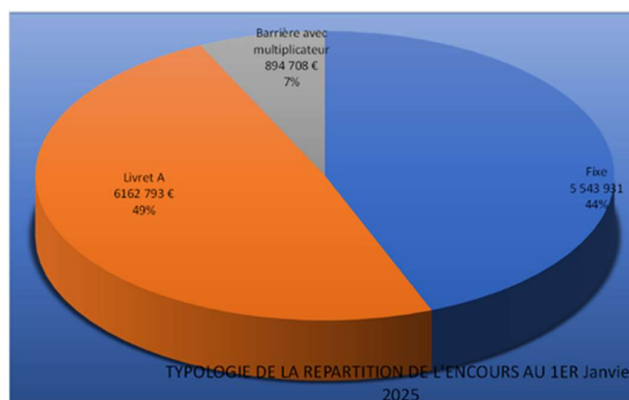
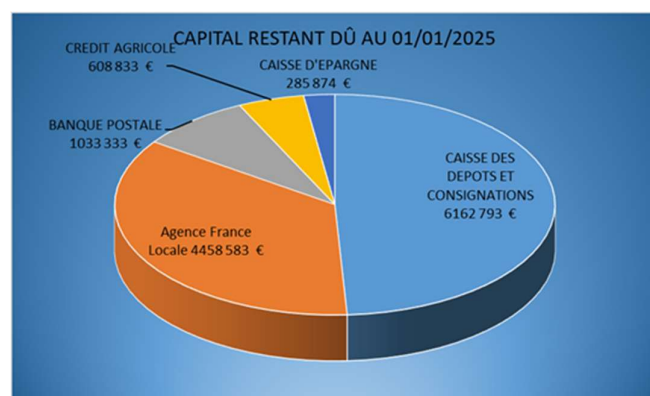
LIBELLE AP/CP	MONTANT DE L'AUTORISATION DE	REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENTS				
		2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de l'Ecovillage au Bas Marais	4 478 214,08 €	126 577,14 €	214 807,94 €	424 137,38 €	2 992 672 €	720 019,62 €

6. Endettement.

- Niveau d'endettement de la collectivité

La dette de la Commune de Saint Saulve se compose de 6 emprunts, pour un capital restant dû de 12 601 431 € (6 944 503 € au 1^{er} janvier 2024, 3 331 109 € au 1^{er} Janvier 2023, 3 713 286 € 01/01/2022)

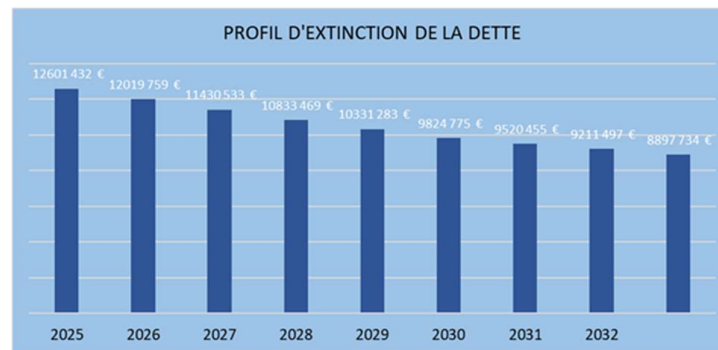
La dette par prêteur ainsi que la typologie de l'encours se décomposent de la façon suivante :



L'endettement par habitant pour 2025 est de 1 119 € (616 € en 2024, 29 moyenne est de 817 € par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants en France métropolitaine au 1^{er} Janvier 2021.

Le remboursement des emprunts au titre de l'exercice 2025 s'élève à 1 080 000 € se décomposant de la façon suivante : 630 000 € en investissement et 450 000 € en fonctionnement.

Le profil d'extinction, quant à lui, se présente de la façon suivante :



7. Principaux ratios.

Ratios	Résultats
Dépenses réelles de fonctionnement (D.R.F)	16 650 660,00
Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F)	15 963 475,00
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 478,48
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 417,46
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	1 424,10
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	1 118,93
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	38,71
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	58,14
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	108,25
Ratio n°8 (Dépenses d'équipement brut / R.R.F)	100,47
Ratio n°9 (Encours de la dette / R.R.F.)	78,94
Ratio n°10 (Epargne brute / R.R.F)	-4,31